Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

CARACTÉRISTIQUES DES PARCELLES CADASTRALES – CONCENTRATION DU REVENU CADASTRAL

SPÉCIFICATIONS DE PRODUIT

1. APERÇU GÉNÉRAL

1.1 INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉDACTION DES SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT

Titre des spécifications du produit : Caractéristiques des parcelles cadastrales – Concentration du revenu cadastral
Date de référence : 01/01/2025
Contacts : Service Public Fédéral Finances
Boulevard du Roi Albert II, 33
1030 Bruxelles
Email : datadelivery@minfin.fed.be
Site web : https://finances.belgium.be/fr
Langues des spécifications du produit : Néerlandais, Français
Format de distribution : PDF
Standard de rédaction : les spécifications du produit sont écrites selon le standard ISO 19131.

1.2 TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS

Dans le cadre de la présente spécification, les définitions suivantes sont d'applications.

Remarque : les définitions présentes dans le document n'ont aucune valeur légale ou officielle. Elles ne sont proposées qu'à titre purement indicatif afin d'aider à la compréhension du concept défini.

Objet et type d'objets
Un objet est une abstraction d'un phénomène du monde réel représentée dans le jeu de données. **Un type d'objets** est un ensemble **d'objets** caractérisés par des **attributs** identiques.

Jeu de données
Un jeu de données correspond à un ensemble identifiable de données, correspondant à autant **d'objets** d'un ou de plusieurs **types**, conforme à des spécifications clairement établies.

Catalogue d'objets
Un **catalogue d'objets** correspond à l'ensemble que forment la définition des **types d'objets** compris dans un jeu de données et à la définition de leurs **attributs** respectifs.

Type d'objets abstrait
Un **type d'objets** est dit abstrait dès lors qu'il n'est pas en tant que tel présent dans le jeu de données, mais qu'il est référencé dans le catalogue et qu'il a été construit de manière à reprendre l'ensemble des propriétés communes aux types d'objets constituant le jeu de données.

Attribut
Un attribut correspond à une propriété d'un **objet** ou d'un **type d'objets**. Dans le catalogue d'**objets**, l'**attribut** d'un **type d'objets** se détermine par son nom, sa définition et éventuellement, les valeurs que peuvent prendre cet **attribut** (i.e. le domaine) et leurs unités. Dans un jeu de données, l'**attribut** d'un **objet** est déterminé par son nom et sa valeur.

Bien immeuble
Un **bien immeuble** correspond à un bien qui ne peut être déplacé. Aux termes du code civil, les fonds de terre et les bâtiments sont **immeubles par nature**, alors que certains objets, placés sur un **bien immeuble** par la personne jouissant de ce bien afin de l'exploiter, sont **immeubles par destination**.

Contribuable
Par **contribuable**, est entendu tout titulaire d'un droit réel sur un bien immobilier qui lui en confère la jouissance et le rend a priori redevable du précompte immobilier. Il s'agit d'un des droits réels suivants : la pleine propriété,

l'usufruit, la superficie, l'emphytéose, et le droit d'usage ou d'habitation. Par **contribuable**, est également entendu tout possesseur sans titre d'un bien immobilier. Le **contribuable** peut être une personne morale ou une personne physique. Plusieurs **contribuables** peuvent jouir, dans l'indivision, d'un même bien immobilier.

Précompte immobilier
Le précompte immobilier correspond à un impôt annuel qui échoit aux propriétaires d'un bien immobilier situé en Belgique. Son calcul est basé sur le revenu cadastral du bien immobilier.

Revenu cadastral
Le revenu cadastral d'un bien immobilier correspond à sa valeur locative normale annuelle nette au 1er janvier 1975. Il a été établi sur base de ses caractéristiques ayant un impact sur les loyers qui peuvent en être perçus.

Exonération du précompte immobilier
L'exonération correspond à la dispense de s'acquitter du précompte immobilier les propriétaires de certains biens immobiliers. L'exonération se fonde essentiellement sur l'article 253 du CIR, qui exonère de précompte immobilier. Cet article a été régionalisé, il faut donc se référer aux décrets et ordonnances en vigueur pour établir sa portée complète.

Parcelle patrimoniale
La **parcelle** correspond à l'unité de base et du calcul de l'impôt foncier caractérisée par l'ensemble de personnes morales ou physiques qui disposent de droits réels dessus, par sa nature unique, et par sa continuité physique. Une **parcelle** patrimoniale ne peut appartenir qu'à une seule commune.

Destination morphologique
La **destination morphologique** de la parcelle correspond à la destination du bien immobilier déterminée sur base de ses caractéristiques en termes de construction et d'aménagement. Elle correspond donc à l'usage prévu pour le bien immobilier au moment de la conception de sa configuration actuelle. Elle ne correspond donc pas à l'usage qui en est réellement fait, ou à la destination légale de la zone où il est situé.

Modification notable
Par modification notable, on entend toute transformation physique d'un bien immeuble susceptible d'augmenter son revenu cadastral de 50€ ou de 15% de sa valeur originale.

Indivision
L'**indivision** correspond à la situation caractérisant un bien sur lesquels s'exercent des droits réels identiques appartenant à des titulaires différents. Chaque co-titulaire dispose d'une **quotité indivise**. L'**indivision** peut s'appliquer ici i aux **biens immeubles**, par nature, par destination ou par objet. Ainsi, un bien immobilier peut être détenu en pleine propriété par plusieurs personnes ans l'**indivision**, au même titre qu'un droit de superficie ou une emphytéose.

1.3 ABRÉVIATIONS UTILISÉES

SPF : Service Public Fédéral
AGDP : Administration générale de la documentation patrimoniale du SPF Finances
IANA : Internet Assigned Numbers Authority
CIR : Code d'impôt sur les revenus
BCE : Banque Carrefour des Entreprises
DG : Direction Générale
INS : ex-Institut National de Statistique, dissous et remplacé par la DG Statistiques du SPF Economie

1.4 DESCRIPTION INFORMELLE DU PRODUIT

Caractéristiques des parcelles cadastrales - Concentration du revenu cadastral correspond au jeu de données mesurant la concentration du revenu cadastral pour les parcelles bâties dédiées au logement. Ce jeu de données est composé de sept classes. La première classe reprend, à l'échelle nationale, pour chaque catégorie de parcelles dédiées au logement, le nombre de parcelles et le revenu cadastral total des parcelles par tranche de

revenu cadastral. La deuxième classe reprend ces informations à l'échelle des trois régions. Les classes suivantes font de même à l'échelle des provinces, des arrondissements, des communes, des divisions cadastrales et des secteurs statistiques. Le jeu de données est librement téléchargeable, sous forme de CSV zippés.

Caractéristiques des parcelles cadastrales - Concentration du revenu cadastral est constitué à partir du contenu de la base de données cadastrales de référence. Dans celle-ci, sont consignés, pour chaque parcelle, sa nature (i.e. son occupation), son revenu cadastral (i.e. la valeur locative annuelle nette du bien au 1e janvier 1975, année de référence en matière d'imposition immobilière). Ces variables sont déterminées, après enquête, par les agents du SPF Finances au moment de la création la parcelle, après une modification physique de celle-ci ou après un éventuel contrôle opéré par le SPF Finances, notamment suite à un changement de droit réel. Le jeu de données actuel agrège, pour chaque type d'exonération, le nombre de parcelles, leurs revenus cadastraux total et médian et les surfaces des parcelles aux différentes échelles prédécrites.

2. PÉRIMÈTRE DES SPÉCIFICATIONS

Ces spécifications de produit s'appliquent uniformément à l'entièreté du produit décrit, sans distinction d'échelle spatiale.

3. IDENTIFICATION DU PRODUIT

3.1 TITRE

Caractéristiques des parcelles cadastrales – Concentration du revenu cadastral

3.2 VERSION

Identifiant de version : 24.0
Date de référence : 01/01/2025

3.3 DESCRIPTION

Caractéristiques des parcelles cadastrales - Concentration du revenu cadastral correspond au jeu de données mesurant la concentration du revenu cadastral pour les parcelles bâties dédiées au logement. Ce jeu de données est composé de sept classes. La première classe reprend, à l'échelle nationale, pour chaque catégorie de parcelles dédiées au logement, le nombre de parcelles et le revenu cadastral total des parcelles par tranche de revenu cadastral. La deuxième classe reprend ces informations à l'échelle des trois régions. Les classes suivantes font de même à l'échelle des provinces, des arrondissements, des communes, des divisions cadastrales et des secteurs statistiques. Le jeu de données est librement téléchargeable, sous forme de CSV zippés.

3.4 THÈME(S)

Les données comprises dans cet ensemble appartiennent à la catégorie thématique suivante :
Planification/Cadastre.

3.5 COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Les données comprises dans cet ensemble couvrent l'entièreté du territoire national belge.

3.6 COUVERTURE TEMPORELLE

Les données comprises dans cet ensemble reflètent la situation au 1er janvier 2025.

3.7 TYPE DE REPRÉSENTATION SPATIALE

Les données comprises dans cet ensemble sont des tables de texte, c'est-à-dire qu'aucun attribut des objets n'en spécifie la géométrie. Leurs géométries peuvent être retrouvées *via* leurs identifiants uniques respectifs.

4. CONTENU ET STRUCTURE DES DONNÉES

Le contenu du jeu de données décrit par le présent document est spécifié au moyen d'un catalogue d'objets.

4.1 CATALOGUE D'OBJETS

Le jeu de données contient sept types d'objets hiérarchiquement établis :

- NationalWideConcentration ;
- RegionalWideConcentration ;
- ProvincialWideConcentration ;
- ArrondissementWideConcentration ;
- MunicipalityWideConcentration ;
- DivisionWideConcentration ;
- StatisticalUnitWideConcentration.

Ces sept types d'objets correspondent respectivement aux territoires suivants :

- Le territoire national ;
- Le territoire des trois régions (au sens de l'article 3 de la constitution) ;
- Le territoire des provinces, ainsi que celui de la région de Bruxelles-Capitale ;
- Le territoire des arrondissements administratifs ;
- Le territoire des communes ;
- Le territoire des divisions cadastrales ;
- Le territoire des secteurs statistiques.

4.1.1 Propriétés communes des types d'objets de Caractéristiques des parcelles cadastrales – Concentration du revenu cadastral

Treize propriétés sont communes à l'ensemble des types d'objets constituant le jeu de données Caractéristiques des parcelles cadastrales – Concentration du revenu cadastral. Ces propriétés sont définies dans le présent catalogue comme des attributs du type d'objet générique « Type générique – Caractéristiques des parcelles cadastrales – Concentration du revenu cadastral ».

Les sept types d'objets constituant le jeu de données sont dès lors définis comme des instances spécifiques de ce type générique, dont ils héritent l'ensemble des propriétés, alors que ce type générique est un type d'objets abstrait. Cette méthode évite de définir ces attributs à l'identique pour chaque jeu de données.

4.1.1.1 Type générique – Concentration du revenu cadastral

Identifiant du type	ConcentrationGenericType
Nom du type	Type générique – Concentration du revenu cadastral
Type générique	Néant
Définition du type	Type d'objets abstrait comprenant l'ensemble des attributs communs aux types d'objets constituant le jeu de données Caractéristiques des parcelles cadastrales – Concentration du revenu cadastral .

4.1.1.1.1 Identifiant de l'objet

Identifiant de l'attribut	NISCode
Nom de l'attribut	Identifiant de l'objet
Définition de l'attribut	Identifiant unique de l'objet, maintenu par le SPF Economie (i.e. le code INS de l'unité administrative ou statistique) sauf dans le cas du type d'objets DivisionWideConcentration, pour lequel l'AGDP définit l'identifiant.

4.1.1.1.2 Nom français de l'objet

Identifiant de l'attribut	NameFre
Nom de l'attribut	Nom français de l'objet

Définition de l'attribut	Nom officiel en français de l'objet. L'attribut provient de la constitution, dans le cas des objets appartenant aux types NationalWideConcentration et RegionalWideConcentration. L'attribut provient de l'Arrêté Royal du 24 juin 1988, dans le cas des objets appartenant aux types ProvincialWideConcentration, ArrondissementWideConcentration et MunicipalityWideConcentration et à la condition que les objets existent lors de l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal. Dans les autres cas, l'attribut provient de diverses sources consolidées.

4.1.1.1.3 Nom néerlandais de l'objet

Identifiant de l'attribut	NameDut
Nom de l'attribut	Nom néerlandais de l'objet
Définition de l'attribut	Nom officiel en néerlandais de l'objet. L'attribut provient de la constitution, dans le cas des objets appartenant aux types NationalWideConcentration et RegionalWideConcentration. L'attribut provient de l'Arrêté Royal du 24 juin 1988, dans le cas des objets appartenant aux types ProvincialWideConcentration, ArrondissementWideConcentration et MunicipalityWideConcentration et à la condition que les objets existent lors de l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal. Dans les autres cas, l'attribut provient de diverses sources consolidées.

4.1.1.1.4 Nom allemand de l'objet

Identifiant de l'attribut	NameGer
Nom de l'attribut	Nom allemand de l'objet
Définition de l'attribut	Nom officiel en allemand de l'objet. L'attribut provient de la constitution, dans le cas des objets appartenant aux types NationalWideConcentration et RegionalWideConcentration. L'attribut provient de l'Arrêté Royal du 24 juin 1988, dans le cas des objets appartenant aux types ProvincialWideConcentration, ArrondissementWideConcentration et MunicipalityWideConcentration et à la condition que les objets existent lors de l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal et sis dans la région linguistique de langue allemande. Dans les autres cas, l'attribut provient de diverses sources consolidées.

4.1.1.1.5 Nature cadastrale

Identifiant de l'attribut	ParcelNature	
Nom de l'attribut	Nature cadastrale	
Définition de l'attribut	Occupation du sol tel que documenté par l'AGDP. Celle-ci est déterminée, pour chaque parcelle, par les agents du SPF Finances et correspond à sa destination morphologique.	
Valeurs de l'attribut		
Code	Nom français	Définition
200	Maison	Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée au logement d'un seul ménage.
201	Baraquement	Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à un hébergement temporaire ou de fortune.
202	Taudis	Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée au logement mais dépourvue de tout confort et à la limite de l'insalubrité.

220	Entité privative#	Parcelle privative cadastrée avant le 19 mai 2015 et pouvant correspondre à l'une des natures suivantes : 532, 533, 534, 535, 536, 537, 543, 544, 545, 546, 547, 549, 550. La nature n'est plus attribuée depuis et les parcelles créées ou adaptées depuis lors reçoivent une des natures précitées.
221	Entités privatives	Parcelle privative cadastrée avant le 19 mai 2015 et pouvant correspondre à l'une des natures suivantes : 532, 533, 534, 535, 536, 537, 543, 544, 545, 546, 547, 549, 550. La nature n'est plus attribuée depuis et les parcelles créées ou adaptées depuis lors reçoivent une des natures précitées.
222	Building	Parcelle cadastrée avant le 1e novembre 2018 et correspondant à un immeuble de facto loti mais dépourvu d'acte de base. Ceci n'est plus cadastré de la sorte actuellement, chaque lot, ainsi que les parties communes, étant cadastrés séparément, et leurs natures respectives étant spécifiées séparément.
223	Maison#	Toute parcelle pourvue d'une construction comprenant au moins deux maisons superposées et sans communication interne.
240	Ferme	Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'exploitation de terrains agricoles et au logement des exploitants.
407	Maison de commerce	Toute parcelle correspondant à un immeuble non-loti dont le rez-de-chaussée est principalement conçu pour le commerce de détail relativement modeste. En cas contraire, il s'agit de la nature 535.
533	Chambre #	Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée à l'hébergement individuel dans un espace réduit.
534	Studio #	Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée à l'hébergement individuel dans un appartement constitué d'une pièce unique.
537	Appartement #	Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée au logement d'un seul ménage.
549	Entité privative diverse #	Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée à une autre affectation.
TOTAL	Toute nature	Toute parcelle de nature prédéfinie.

4.1.1.1.6 Catégorie de revenu cadastral

Identifiant de l'attribut	Range	
Nom de l'attribut	Catégorie de revenu cadastral	
Définition de l'attribut	Catégorie de revenu cadastral	
Unité	€ (valeur de 1975)	
Valeurs de l'attribut		
Code	Nom français	Définition
Range0	Revenu cadastral nul	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est nul (il s'agit pour l'essentiel de parcelles correspondant à des biens en cours de construction, ou à des parcelles de biens situées sur deux communes ou divisions cadastrales).

Range1	Revenu cadastral compris entre 1 et 100€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 1 et 100€.
Range101	Revenu cadastral compris entre 101 et 200€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 101 et 200€.
Range201	Revenu cadastral compris entre 201 et 300€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 201 et 300€.
Range301	Revenu cadastral compris entre 301 et 400€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 301 et 400€.
Range401	Revenu cadastral compris entre 401 et 500€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 401 et 500€.
Range501	Revenu cadastral compris entre 501 et 600€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 501 et 600€.
Range601	Revenu cadastral compris entre 601 et 700€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 601 et 700€.
Range701	Revenu cadastral compris entre 701 et 800€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 701 et 800€.
Range801	Revenu cadastral compris entre 801 et 900€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 801 et 900€.
Range901	Revenu cadastral compris entre 901 et 1000€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 901 et 1000€.
Range1001	Revenu cadastral compris entre 1001 et 1100€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 1001 et 1100€.
Range1101	Revenu cadastral compris entre 1101 et 1200€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 1101 et 1200€.
Range1201	Revenu cadastral compris entre 1201 et 1300€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 1201 et 1300€.
Range1301	Revenu cadastral compris entre 1301 et 1400€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 1301 et 1400€.
Range1401	Revenu cadastral compris entre 1401 et 1500€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 1401 et 1500€.
Range1501	Revenu cadastral compris entre 1501 et 1600€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 1501 et 1601€.

Range1601	Revenu cadastral compris entre 1601 et 1700€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 1601 et 1700€.
Range1701	Revenu cadastral compris entre 1701 et 1800€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 1701 et 1800€.
Range1801	Revenu cadastral compris entre 1801 et 1900€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 1801 et 1900€.
Range1901	Revenu cadastral compris entre 1901 et 2000€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 1901 et 2000€.
Range2001	Revenu cadastral compris entre 2001 et 2200€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 2001 et 2200€.
Range2201	Revenu cadastral compris entre 2201 et 2400€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 2201 et 2400€.
Range2401	Revenu cadastral compris entre 2401 et 2600€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 2401 et 2600€.
Range2601	Revenu cadastral compris entre 2601 et 2800€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 2601 et 2800€.
Range2801	Revenu cadastral compris entre 2801 et 3000€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 2801 et 3000€.
Range3001	Revenu cadastral compris entre 3001 et 4000€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 3001 et 4000€.
Range4001	Revenu cadastral compris entre 4001 et 5000€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 4001 et 5000€.
Range5001	Revenu cadastral compris entre 5001 et 7500€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 5001 et 7500€.
Range7501	Revenu cadastral compris entre 7501 et 10000€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 7501et 10000€.
Range10001	Revenu cadastral compris entre 10001 et 15000€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 10001 et 15000€.
Range15001	Revenu cadastral compris entre 15001 et 20000€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 15001 et 20000€.
Range20001	Revenu cadastral compris entre 20001 et 30000€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est compris entre 20001 et 30000€.

Range30001	Revenu cadastral d'au moins 30001€	Ensemble des parcelles situées dans l'objet et dont le revenu cadastral est au moins égal à 30001.

4.1.1.1.7 Nombre de parcelles

Identifiant de l'attribut	ParcelsNumber
Nom de l'attribut	Nombre de parcelles
Définition de l'attribut	Nombre de parcelles cadastrales de la nature concernée, situées dans l'objet décrit et comprises dans la tranche de revenu cadastral concernée.

4.1.1.1.8 Nombre cumulé de parcelles

Identifiant de l'attribut	ParcelsCumulatedNumber
Nom de l'attribut	Nombre cumulé de parcelles
Définition de l'attribut	Nombre de parcelles cadastrales de la nature concernée, situées dans l'objet décrit et comprises dans la tranche de revenu cadastral concernée ainsi que celles comprises dans les tranches inférieures.

4.1.1.1.9 Nombre de logements

Identifiant de l'attribut	HousingsNumber
Nom de l'attribut	Nombre de logements
Définition de l'attribut	Nombre de logements appartenant à des parcelles de la nature concernée, situées dans l'objet décrit et comprises dans la tranche de revenu cadastral concernée.

4.1.1.1.10 Nombre cumulé de logements

Identifiant de l'attribut	HousingsCumulatedNumber
Nom de l'attribut	Nombre cumulé de logements
Définition de l'attribut	Nombre de logements appartenant à des parcelles de la nature concernée, situées dans l'objet décrit et comprises dans la tranche de revenu cadastral concernée ainsi que celles comprises dans les tranches inférieures.

4.1.1.1.11 Revenu cadastral de la tranche

Identifiant de l'attribut	TotalCadastralIncome
Nom de l'attribut	Revenu cadastral de la tranche
Définition de l'attribut	Somme des revenus cadastraux des parcelles cadastrales de la nature concernée, situées dans l'objet décrit et comprises dans la tranche de revenu cadastral concernée.
Unité	€ (valeur de 1975)

4.1.1.1.12 Revenu cadastral cumulé

Identifiant de l'attribut	CumulatedCadastralIncome
Nom de l'attribut	Revenu cadastral cumulé
Définition de l'attribut	Somme cumulée des revenus cadastraux des parcelles cadastrales de la nature concernée, situées dans l'objet décrit et comprises dans la tranche de revenu cadastral concernée.
Unité	€ (valeur de 1975)

4.1.1.1.13 Revenu cadastral médian de la tranche

Identifiant de l'attribut	MedianCadastralIncome
Nom de l'attribut	Revenu cadastral médian de la tranche
Définition de l'attribut	Revenu cadastral médian des parcelles cadastrales de la nature concernée, situées dans l'objet décrit et comprises dans la tranche de revenu cadastral concernée.
Unité	€ (valeur de 1975)

4.1.2 Territoire national – Concentration du revenu cadastral

Identifiant du type	NationalWideConcentration
Nom du type	Territoire national – Concentration du revenu cadastral
Type générique	ConcentrationGenericType
Définition du type	Type composé d'un objet unique correspondant à l'ensemble du territoire national.

4.1.3 Territoire des régions – Concentration du revenu cadastral

Identifiant du type	RegionalWideConcentration
Nom du type	Territoire des régions – Concentration du revenu cadastral
Type générique	ConcentrationGenericType
Définition du type	Type composé de trois objets correspondant aux territoires respectifs des trois régions.

4.1.4 Territoire des provinces – Concentration du revenu cadastral

Identifiant du type	ProvincialWideConcentration
Nom du type	Territoire des provinces – Concentration du revenu cadastral
Type générique	ConcentrationGenericType
Définition du type	Type composé de trois objets correspondant aux territoires respectifs des dix provinces, ainsi que du territoire de la région de Bruxelles-Capitale.

4.1.4.1 Objet fictif

Identifiant de l'attribut	Fictious
Nom de l'attribut	Objet fictif
Définition de l'attribut	Attribut booléen, indiquant si l'objet considéré est réel (0) ou fictif (1). Il ne vaut 1 que pour l'objet correspondant à la Région de Bruxelles-Capitale, qui est intégrée à ce type d'objets pour représenter l'ensemble du territoire national, alors qu'elle est soustraite à l'organisation provinciale.

4.1.5 Territoire des arrondissements – Concentration du revenu cadastral

Identifiant du type	ArrondissementWideConcentration
Nom du type	Territoire des arrondissements – Concentration du revenu cadastral
Type générique	ConcentrationGenericType
Définition du type	Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des arrondissements.

4.1.6 Territoire des communes – Concentration du revenu cadastral

Identifiant du type	MunicipalityWideConcentration
Nom du type	Territoire des communes – Concentration du revenu cadastral
Type générique	ConcentrationGenericType
Définition du type	Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des communes.

4.1.7 Territoire des arrondissements – Concentration du revenu cadastral

Identifiant du type	DivisionWideConcentration
Nom du type	Territoire des arrondissements – Concentration du revenu cadastral
Type générique	ConcentrationGenericType
Définition du type	Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des divisions cadastrales (les divisions cadastrales correspondent, approximativement aux communes qui existaient avant la fusion reconnue par la loi du 30 décembre 1975).

4.1.8 Territoire des secteurs statistiques – Concentration du revenu cadastral

Identifiant du type	StatisticalUnitWideConcentration
Nom du type	Territoire des secteurs statistiques – Concentration du revenu cadastral
Type générique	ConcentrationGenericType
Définition du type	Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des secteurs statistiques belges, dont les géométries sont maintenues par le SPF Economie. Il ne s'agit pas d'une unité légale, mais d'une unité de travail du SPF Economie.

4.1.8.1 Objet fictif

Identifiant de l'attribut	Fictious
Nom de l'attribut	Objet fictif
Définition de l'attribut	Attribut booléen, indiquant si l'objet considéré est réel (0) ou fictif (1). Il ne vaut 1 que pour le secteur statistique fictif regroupant les parcelles qui n'ont pas correctement été reliées à un secteur statistique réel.

5. SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE

5.1 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE SPATIAL

Conformément à ce qui est décrit au point 3.7 relatif au type de couverture spatiale, le jeu de données décrit par les présentes spécifications ne contient aucune géométrie. Dès lors, la présente section est sans objet.

5.2 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE TEMPOREL

Les dates sont exprimées dans le calendrier grégorien.

6. QUALITÉ DES DONNÉES

6.1 CONTRÔLE DE QUALITÉ

Il n'existe aucun test visant à s'assurer de la qualité du jeu de données décrit. Des vérifications ciblées sont opérées sur le terrain pour s'assurer de la conformité des informations déclarées. Des vérifications continues visent à s'assurer de la cohérence globale des données.

6.2 GÉNÉALOGIE

Caractéristiques des parcelles cadastrales - Concentration du revenu cadastral est constitué à partir du contenu de la base de données cadastrales de référence. Dans celle-ci, sont consignés, pour chaque parcelle, sa nature (i.e. son occupation), son revenu cadastral (i.e. la valeur locative annuelle nette du bien au 1e janvier 1975, année de référence en matière d'imposition immobilière). Ces variables sont déterminées, après enquête, par les agents du SPF Finances au moment de la création la parcelle, après une modification physique de celle-ci ou après un éventuel contrôle opéré par le SPF Finances, notamment suite à un changement de droit réel. Le jeu de données actuel agrège, pour chaque type d'exonération, le nombre de parcelles, leurs revenus cadastraux total et médian et les surfaces des parcelles aux différentes échelles prédécrites.

7. DISTRIBUTION DU JEU DE DONNÉES

7.1 FORMAT DE DISTRIBUTION

Le jeu de données est disponible au format CSV.

7.2 VERSION DU FORMAT

La version 1.0 du format précité est d'application.

7.3 SPÉCIFICATION DU FORMAT

Les spécifications du format sont maintenues par l'IANA et disponibles à la présente URL : https://www.iana.org/assignments/media-types/text/csv.

7.4 LANGUES DU JEU DE DONNÉES

Le jeu de données est multilingue et contient des champs textuels en Néerlandais, en Français et en Allemand.

7.5 CODAGE DES CARACTÈRES

Les caractères sont encodés en UTF-8.

8. MÉTADONNÉES

Les métadonnées sont pleinement consultables à l'adresse suivante :
https://www.geo.be/catalog/details/8894f840-51ca-11eb-bfa6-3448ed25ad7c.

9. MISE À JOUR DES DONNÉES

Le jeu de données est mis à jour annuellement en se basant sur les données patrimoniales du 1er janvier de l'année en cours.

10. TABLE DES MATIÈRES

1 APERÇU GÉNÉRAL 2
1.1 INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉDACTION DES SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT 2
1.2 TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS 2
1.3 ABRÉVIATIONS UTILISÉES 3
1.4 DESCRIPTION INFORMELLE DU PRODUIT 3

2 PÉRIMÈTRE DES SPÉCIFICATIONS 4

3 IDENTIFICATION DU PRODUIT 4
3.1 TITRE 4
3.2 VERSION 4
3.3 DESCRIPTION 4
3.4 THÈME(S) 4
3.5 COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE 4
3.6 COUVERTURE TEMPORELLE 4
3.7 TYPE DE REPRÉSENTATION SPATIALE 4

4 CONTENU ET STRUCTURE DES DONNÉES 4
4.1 CATALOGUE D'OBJETS 5

5 SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE 12
5.1 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE SPATIAL 12
5.2 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE TEMPOREL 12

6 QUALITÉ DES DONNÉES 12
6.1 CONTRÔLE DE QUALITÉ 12
6.2 GÉNÉALOGIE 12

7 DISTRIBUTION DU JEU DE DONNÉES 12
7.1 FORMAT DE DISTRIBUTION 12
7.2 VERSION DU FORMAT 12
7.3 SPÉCIFICATION DU FORMAT 12
7.4 LANGUES DU JEU DE DONNÉES 13
7.5 CODAGE DES CARACTÈRES 13

8 MÉTADONNÉES 13

9 MISE À JOUR DES DONNÉES 13

10 TABLE DES MATIÈRES 14